

(¹)
(1)

N^o 4 — XI

XI

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1927.

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

XI

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN KOLONIËN

VOOR HET DIENSTJAAR 1927.

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Colonies et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1927 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 4,572,091 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 2,370,950 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 6,943,041 »

conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 16 novembre 1926.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Koloniën en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Koloniën (Uitgaven van het Moederland) voor het dienstjaar 1927 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 4,572,091 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 2,370,950 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 6,943,041 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Brussel, den 16ⁿ November 1926.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën,

PECHER.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*B^{on} M. HOUTART.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES)
POUR L'EXERCICE 1927.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
<i>A. — Dépenses à charge de la Belgique.</i>		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre. fr. 35,000 » b) Frais de représentation 18,000 »	53,000 »
<i>Services d'études et de direction :</i>		
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité.	1,771,895 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	5,000 »
4	Indemnités pour travaux extraordinaires	5,000 »
5	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	184,300 »
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	115,000 »
7	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant	5,000 »
8	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires des avocats et des avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	18,000 »
9	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »
10	Quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle.	8,581 »
11	Redevance à payer à l'Administration des postes pour le transport des correspondances de service	10,800 »
TOTAL DES DÉPENSES A CHARGE DE LA BELGIQUE. fr.		

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.)
VOOR HET DIENSTJAAR 1927.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p style="text-align: center;">EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;"><i>A. — Uitgaven ten laste van België.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p style="text-align: center;">EERSTE HOOFDSTUK.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDBEHEER.</p> <p>a) Jaarwilde van den Minister</p> <p>b) Kosten van vertoon</p> <p style="text-align: center;"><i>Diensten van studiën en van beheer :</i></p> <p>Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het Hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel.</p> <p>Reis- en verblijfkosten en zendingen naar het buitenland</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken.</p> <p>Materieel. Onderhoud der burealen. Meubelen. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.</p> <p>Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1927 of vóór 1 Januari van hetzelfde jaar.</p> <p>Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemden kunnen gerangschikt worden.</p> <p>Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria der advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, hoeten, enz.</p> <p>Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting</p> <p>Deel van het Ministerie van Koloniën in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht</p> <p>Aan het beheer der Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der dienststukken</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>11</p>
2,178,576 »	TOTAAL DER UITGAVEN TEN LASTE VAN BELGIË.	

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>B. — Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial.</i>	
	CHAPITRE II.	
	SERVICES D'EXÉCUTION DU BUDGET COLONIAL EN BELGIQUE.	
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	1,603,980 »
	CHAPITRE III.	
	SERVICE DU VICE-GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.	
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	59,720 »
	CHAPITRE IV.	
	MUSÉE DU CONGO BELGE A TERVUEREN.	
14	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge à Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géologie et des savants appelés au Musée. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers. Honoraires du médecin agréé	370,450 »
	CHAPITRE V.	
	LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.	
15	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Honoraires du médecin agréé	52,890 »
	CHAPITRE VI.	
	ÉCOLE COLONIALE.	
16	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service de l'École coloniale de Bruxelles. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité	140,545 »
	CHAPITRE VII.	
	ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.	
17	Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Études et travaux	112,530 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
	<p style="text-align: center;"><i>B. — Uitgaven door de Koloniale Schatkist aan België terugbetaald.</i></p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK II.</p> <p style="text-align: center;">UITVOERDIENSTEN DER KOLONIALE BEGROOTING IN BELGIË.</p> <p>1,605,980 » Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden 12</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK III.</p> <p style="text-align: center;">DIENST VAN HET ONDERALGEMEEN GOVERNEMENT DER RUANDA-URUNDIGEBIEDEN.</p> <p>59,720 » Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren en beambten 13</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IV.</p> <p style="text-align: center;">MUSEUM VAN BELGISCH-CONGO TE TERVUEREN.</p> <p>370,450 » Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Belgisch-Congo te Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Loonen der werklieden. Honoraria van den aangenomen geneesheer. 14</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK V.</p> <p style="text-align: center;">LABORATORIUM VOOR SCHEI- EN HANDELSKUNDIGE OPZOEKINGEN TE TERVUEREN.</p> <p>52,890 » Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Laboratorium voor schei- en handelskundige opzoekingen te Tervueren. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Honoraria van den aangenomen geneesheer. 15</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VI.</p> <p style="text-align: center;">KOLONIALE SCHOOL.</p> <p>140,545 » Jaarwedden en vergoedingen van de leeraren en docenten, beambten en bedienden van de Koloniale School van Brussel. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. 16</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VII.</p> <p style="text-align: center;">SCHOOL VOOR TROPISCHE GENEESKUNDE.</p> <p>112,530 » Jaarwedden en vergoedingen der leeraren en docenten, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Studien en werken. 17</p>	

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	CHAPITRE VIII. JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.	
18	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers	81,400 »
	TOTAL des dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial . . . fr.	
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
	CHAPITRE IX. SERVICES DIVERS.	
19	Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) :	
	a) Dépenses à charge de la Belgique fr. 4,006,200 »	} 2,250,950 »
	b) Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial . . . 4,244,750 »	
20	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 32.) (Dépenses à charge de la Belgique)	120,000 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Colonies (Dépenses métropolitaines). . fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 16 novembre 1926

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Colonies,
PECHER.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.)

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK VIII KOLONIALE TUIN VAN LAEKEN.		
81,400 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van het in beschikbaarheid zijnde personeel. Loonen der werklieden.	18
2,393,515 »	TOTAAL der uitgaven door de Koloniale Schatkist aan België terugbetaald.	
4,572,091 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN	
TWEDE SECTIE — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK IX. VERSCHEIDENE DIENSTEN.		
	Veranderlijk deel der wedden en loonen (met inbegrip van de voorloopige verhooging) :	19
2,370,950 »	a) Uitgaven ten laste van België. b) Uitgaven door de Koloniale Schatkist aan België terugbetaald.	
	Achterstallen voortspruitende uit de perequatie der pensioenen. (Wet van 29 Juli 1926, art. 32.) (Uitgave ten laste van België.)	20
6,943,041 »	TOTAAL van de Begrooting van het Ministerie van Koloniën. (Uitgaven van het Moederland)	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 16 November 1926.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Koloniën,
PECHER.

De Minister van Financiën,
B^{re} M. HOUTART.

(10)

XI

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1927

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
A. — Dépenses à charge de la Belgique.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a.	Traitement du Ministre fr. 35,000
	b.	Frais de représentation 18,000
<i>Services d'études et de direction :</i>		
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :		
<i>Cadre administratif.</i>		
2	a.	Secrétaire général 1 32,000 à 38,000 33,000
		Conseiller juridique 1 26,000 à 33,000 28,000
		Cabinet du Ministre ou de l'administrateur général — pour mémoire —
		Directeurs généraux 4 26,000 à 33,000 124,500
		Inspecteurs généraux 4 24,000 à 30,000 96,000
		Directeurs 5 20,500 à 27,500 116,000
		Sous-directeurs 9 16,500 à 22,000 160,000
		Bibliothécaire 1 16,500 à 22,000 19,000
		Chefs de bureau 18 13,000 à 18,000 273,500
		Sous-chefs de bureau 15 10,500 à 14,500 174,750
		Commis-rédacteurs de 1 ^{re} et de 2 ^e classes 11 4,500 à 11,500 98,250
		Commis aux écritures, sténo-dactylographes et dactylographes 14 4,000 à 9,000 86,200
		Attaché hors cadre 1 15,000 15,000
<i>Cadre technique.</i>		
		Ingénieur en chef 2 23,500 à 31,500 54,000
		Ingénieur 1 9,000 à 17,500 17,500
		Sous-chefs de bureau dessinateurs 3 10,500 à 14,500 36,000
<i>Gens de service.</i>		
		Concierges, huissiers, garçons de bureau, magasiniers, nettoyeuses 34 4,700 à 7,500 153,000
TOTAL 124 1,484,700		
	b.	Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant à l'Administration centrale 23,580
	c.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale 23,000
	d.	Indemnité de résidence 77,000
	e.	Indemnités familiale et de naissance 75,960
	f.	Traitements du personnel en disponibilité par application du règlement organique des Administrations centrales. fr. 84,155
		Indemnité familiale. 5,500
TOTAL fr. 1,771,895		
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
53,000 »	53,000 »	»	»	
1,771,895 »	1,793,167 » (¹)	»	21,272 »	<p>ART. 2. — Sans les augmentations biennales auxquelles le personnel a droit et sans l'augmentation provisoire de l'indemnité familiale entraînant une dépense de 18,960 francs, le crédit eut été en diminution de 40,232 francs ensuite de la suppression des crédits affectés au Cabinet du Ministre, Études et missions, etc. Les diminutions successives sur les crédits du personnel sont dues au non remplacement des agents décédés, démissionnés et pensionnés depuis la guerre.</p> <p>(¹) Partie du crédit de 3,368,850 francs allouée en 1926. L'autre partie, soit 1,575,683 francs, est reportée aux Services d'exécution du Budget colonial en Belgique, chapitre II, article 12, dont la charge est remboursée par le Trésor colonial au Trésor belge.</p>
1,824,895 »	1,846,167 »	»	21,272 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger
4	»	Indemnités pour travaux extraordinaires
	a.	Matériel, Entretien des bureaux. Mobilier. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel :
5		Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais. Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles. Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel fr. 114,300 »
	b.	Frais de télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo) 70,000 »
6	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1927 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
7	»	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant.
8	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires des avocats et des avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.
9	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
10	»	Quote-part du Ministère des Colonies dans les dépenses : Du Comité supérieur de Contrôle (1) De l'Office central des imprimés (pour mémoire) (2) D'organisation des cours de flamand donnés au personnel (pour mémoire)
11	»	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances de service
		TOTAL DU CHAPITRE I fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,824,895	1,846,167	»	21,272	
5,000	5,000	»	»	
5,000	5,000	»	»	
184,300	252,652	»	68,352	ART. 5. — Diminution résultant de la suppression de la charge temporaire de 56,652 francs allouée en 1926 et de la compression des dépenses.
115,000	7,000	108,000	»	ART. 6. — L'augmentation est la conséquence de la péréquation des pensions.
5,000	5,000	»	»	
18,000	18,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
8,581	8,360	221	»	ART. 10. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
»	253	»	253	(1) En présence du nouveau mode de comptabilité adopté par l'Office Central des Imprimés, il n'est plus nécessaire de prévoir une part d'intervention dans les frais dudit organisme (arrêté royal du 25 septembre 1926).
»	250	»	250	(2) Le crédit de 250 francs prévu en 1926 pour l'organisation des cours de flamand donnés au personnel n'est plus reproduit en 1927.
10,800	10,800	»	»	
2,178,576	2,160,482	108,221	96,127	
AUGMENTATION. . . fr.		18,094		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		B. — Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial.		
		CHAPITRE II.		
		SERVICES D'EXECUTION DU BUDGET COLONIAL EN BELGIQUE.		
		Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :		
			Cadre administratif.	
	a.	Directeur général	2	26,000 à 33,000 56,500
		Inspecteurs généraux	2	24,000 à 30,000 56,000
		Directeurs	4	20,500 à 27,500 92,500
		Directeur hors cadre	1	20,500 à 27,500 22,000
		Sous-Directeurs	10	16,500 à 22,000 186,250
		Sous-Directeurs en surnombre	1	16,500 à 22,000 16,500
		Chefs de bureau	18	13,000 à 18,000 264,000
		Sous-chefs de bureau	22	10,500 à 14,500 255,250
		Commis rédacteurs de 1 ^{re} et 2 ^e classes	19	4,500 à 11,500 168,750
		Commis aux écritures, Sténo-Dactylographes et Dactylo- graphes	12	4,000 à 9,000 68,200
		Cadre technique.		
		Ingénieur en chef	1	25,500 à 31,500 27,000
		Ingénieur principal	1	19,000 à 26,500 22,000
		Chefs de bureau dessinateurs	3	13,000 à 18,000 40,000
		Sous-chef de bureau dessinateur	1	10,500 à 14,500 11,250
		Dessinateurs de 1 ^{re} classe	2	8,000 à 11,500 19,000
		Chef traducteur	1	13,000 à 18,000 13,000
		Traducteurs	3	10,500 à 14,500 32,250
		Gens de service.		
		Coucièrges, buissiers, garçons de bureau, magasiniers, net- toyeuses	18	1,700 à 7,500 75,250
		Salariés et gens de service à titre temporaire	variable	variable 32,000
		TOTAL	121	fr. 1,457,700
	b.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. Frais de dernière maladie et de funé- railles Secours exceptionnels à des fonctionnaires, employés ou gens de service		14,000
	c.	Indemnité de résidence		75,000
	d.	Indemnités familiale et de naissance		59,280
		TOTAL		fr. 1,605,980
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observation.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,603,980 »	1,573,683 » (1)	30,297 »	»	<p style="text-align: center;">NOTE GÉNÉRALE.</p> <p>Les dépenses de la Section B sont remboursées au Trésor belge pour leur coût réel. (Voir Budget des Voies et Moyens. Remboursements.)</p> <p>(1) Partie du crédit de 3,368,850 francs qui figurait en 1926 à l'article 2.</p> <p>ART. 12. — L'augmentation des dépenses prévues à cet article est justifiée par l'octroi des augmentations réglementaires de traitement et par le relèvement provisoire de l'indemnité familiale qui entraîne une dépense de 14,280 francs.</p>
1,603,980 »	1,573,683 »	30,297 »	»	
AUGMENTATION fr.		30,297 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NOMBRE des articles.	LITTE de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE III.					
SERVICE DU VICE-GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DES TERRITOIRES DU RUANDA-URUNDI.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :					
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
	<i>a.</i>	Sous-directeur	1	16,500 à 22,000	16,500
		Chef de bureau	1	13,000 à 18,000	15,000
		Sous-chef de bureau	1	10,500 à 14,500	13,000
		Commis-rédacteur	1	4,500 à 11,500	8,000
		TOTAL.	4		52,500
	<i>b.</i>	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. Frais de dernière maladie et de funérailles. Secours exceptionnels à des fonctionnaires et employés			3,500
	<i>c.</i>	Indemnité de résidence			3,000
	<i>d.</i>	Indemnités familiale et de naissance			720
		TOTAL. fr.			59,720
TOTAL DU CHAPITRE III fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
59,720 »	64,000 »	»	4,280 »	ART. 13. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
59,720 »	64,000 »	»	4,280 »	
DIMINUTION. . fr.		4,280 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																												
CHAPITRE IV.																																																														
MUSÉE DU CONGO BELGE A TERVUEREN.																																																														
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge, à Tervueren. Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géologie et des savants appelés au Musée. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers. Honoraires du médecin agréé :																																																														
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>24,000 à 30,000</td> <td>30,000 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>19,000 à 22,500</td> <td>42,000 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>8,500 à 16,750</td> <td>40,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 11,000</td> <td>9,200 »</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>4,500 à 9,000</td> <td>70,500 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 8,700</td> <td>7,700 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>3,800 à 7,500</td> <td>19,000 »</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>61,050 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,200</td> <td>5,200 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>5,550 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>2,000</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>variable</td> <td>19,000 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>variable</td> <td>15,600 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>332,800 »</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	24,000 à 30,000	30,000 »	2	19,000 à 22,500	42,000 »	3	8,500 à 16,750	40,500 »	1	4,000 à 11,000	9,200 »	10	4,500 à 9,000	70,500 »	1	4,000 à 8,700	7,700 »	3	3,800 à 7,500	19,000 »	11	3,400 à 7,500	61,050 »	1	5,200	5,200 »	1	3,400 à 7,500	5,550 »	3	2,000	6,000 »	1	1,500	1,500 »	5	variable	19,000 »	3	variable	15,600 »	TOTAL		332,800 »												
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																												
1	24,000 à 30,000	30,000 »																																																												
2	19,000 à 22,500	42,000 »																																																												
3	8,500 à 16,750	40,500 »																																																												
1	4,000 à 11,000	9,200 »																																																												
10	4,500 à 9,000	70,500 »																																																												
1	4,000 à 8,700	7,700 »																																																												
3	3,800 à 7,500	19,000 »																																																												
11	3,400 à 7,500	61,050 »																																																												
1	5,200	5,200 »																																																												
1	3,400 à 7,500	5,550 »																																																												
3	2,000	6,000 »																																																												
1	1,500	1,500 »																																																												
5	variable	19,000 »																																																												
3	variable	15,600 »																																																												
TOTAL		332,800 »																																																												
a.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 15%;">Directeur</td> <td style="width: 45%;">1</td> <td style="width: 40%;">24,000 à 30,000</td> <td style="width: 40%;">30,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chefs de section</td> <td>2</td> <td>19,000 à 22,500</td> <td>42,000 »</td> </tr> <tr> <td>Attachés</td> <td>3</td> <td>8,500 à 16,750</td> <td>40,500 »</td> </tr> <tr> <td>Employé</td> <td>1</td> <td>4,000 à 11,000</td> <td>9,200 »</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs, dessinateur-photographe</td> <td>10</td> <td>4,500 à 9,000</td> <td>70,500 »</td> </tr> <tr> <td>Surveillant en chef</td> <td>1</td> <td>4,000 à 8,700</td> <td>7,700 »</td> </tr> <tr> <td>Gardiens de collection aide-préparateurs</td> <td>3</td> <td>3,800 à 7,500</td> <td>19,000 »</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>11</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>61,050 »</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td>1</td> <td>5,200</td> <td>5,200 »</td> </tr> <tr> <td>Veilleur de nuit</td> <td>1</td> <td>3,400 à 7,500</td> <td>5,550 »</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td> <td>3</td> <td>2,000</td> <td>6,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vestiairiste</td> <td>1</td> <td>1,500</td> <td>1,500 »</td> </tr> <tr> <td>Hommes de peine</td> <td>5</td> <td>variable</td> <td>19,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel à l'essai ou à titre temporaire</td> <td>3</td> <td>variable</td> <td>15,600 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>46</td> <td>332,800 »</td> </tr> </tbody> </table>	Directeur	1	24,000 à 30,000	30,000 »	Chefs de section	2	19,000 à 22,500	42,000 »	Attachés	3	8,500 à 16,750	40,500 »	Employé	1	4,000 à 11,000	9,200 »	Préparateurs, dessinateur-photographe	10	4,500 à 9,000	70,500 »	Surveillant en chef	1	4,000 à 8,700	7,700 »	Gardiens de collection aide-préparateurs	3	3,800 à 7,500	19,000 »	Surveillants	11	3,400 à 7,500	61,050 »	Concierge	1	5,200	5,200 »	Veilleur de nuit	1	3,400 à 7,500	5,550 »	Nettoyeuses	3	2,000	6,000 »	Vestiairiste	1	1,500	1,500 »	Hommes de peine	5	variable	19,000 »	Personnel à l'essai ou à titre temporaire	3	variable	15,600 »	TOTAL		46	332,800 »
Directeur	1	24,000 à 30,000	30,000 »																																																											
Chefs de section	2	19,000 à 22,500	42,000 »																																																											
Attachés	3	8,500 à 16,750	40,500 »																																																											
Employé	1	4,000 à 11,000	9,200 »																																																											
Préparateurs, dessinateur-photographe	10	4,500 à 9,000	70,500 »																																																											
Surveillant en chef	1	4,000 à 8,700	7,700 »																																																											
Gardiens de collection aide-préparateurs	3	3,800 à 7,500	19,000 »																																																											
Surveillants	11	3,400 à 7,500	61,050 »																																																											
Concierge	1	5,200	5,200 »																																																											
Veilleur de nuit	1	3,400 à 7,500	5,550 »																																																											
Nettoyeuses	3	2,000	6,000 »																																																											
Vestiairiste	1	1,500	1,500 »																																																											
Hommes de peine	5	variable	19,000 »																																																											
Personnel à l'essai ou à titre temporaire	3	variable	15,600 »																																																											
TOTAL		46	332,800 »																																																											
b.		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td style="width: 15%;">Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géologie. Jetons de présence. Honoraires du médecin agréé fr. 15,000 »</td> <td style="width: 45%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence</td> <td></td> <td>1,840 »</td> <td rowspan="2">} 37,120 »</td> </tr> <tr> <td>Indemnités familiale et de naissance</td> <td></td> <td>20,280 »</td> </tr> <tr> <td>c.</td> <td></td> <td>Traitement de disponibilité d'une vestiairiste</td> <td>530 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td> <td>fr</td> <td>370,450 »</td> </tr> </tbody> </table>	Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géologie. Jetons de présence. Honoraires du médecin agréé fr. 15,000 »				Indemnité de résidence		1,840 »	} 37,120 »	Indemnités familiale et de naissance		20,280 »	c.		Traitement de disponibilité d'une vestiairiste	530 »	TOTAL		fr	370,450 »																																									
Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géologie. Jetons de présence. Honoraires du médecin agréé fr. 15,000 »																																																														
Indemnité de résidence		1,840 »	} 37,120 »																																																											
Indemnités familiale et de naissance		20,280 »																																																												
c.		Traitement de disponibilité d'une vestiairiste	530 »																																																											
TOTAL		fr	370,450 »																																																											
TOTAL DU CHAPITRE IV fr.																																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
370,450 »	385,370 »	»	14,920 »	Art. 14. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels, compte tenu de l'augmentation provisoire de l'indemnité familiale, entraînant une dépense de 2,400 francs.
370,450 »	385,370 »	»	14,920 »	
DIMINUTION . . fr		14,920		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE V.							
LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :							
15	a.	Chef de service	1	19,000 à 22,500	21,000 »		
		Chimiste	1	8,500 à 16,750	13,000 »		
		Préparateur	1	4,500 à 9,000	6,500 »		
		Garçon de laboratoire	1	3,400 à 7,500	5,050 »		
		Nettoyeuse à la journée	1	3,000	3,000 »		
		TOTAL . . .			5	48,550 »	
		b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Secours exceptionnels. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles Honoraires du médecin agréé fr. 2,900 »			} 4,340 »	
			Indemnités familiale et de naissance 1,440 »				
			TOTAL . . . fr.				52,890 »
			TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.				
CHAPITRE VI.							
ÉCOLE COLONIALE.							
Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service de l'École coloniale de Bruxelles. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :							
16	a.	Directeur-professeur	1	12,000	12,000 »		
		Professeurs	15	2,500 à 5,400	51,100 »		
		Chargés de cours	8	600 à 1,800	10,000 »		
		Conférenciers	3	600 à 1,200	2,600 »		
		Instructeur militaire	1	750	750 »		
		Personnel subalterne : huissier, feutier, concierge, nettoyeuse	4	1,800 à 7,500	13,050 »		
		TOTAL . . .			32	89,500 »	
		b.	Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Frais d'examen fr. 18,000 »			} 21,045 »	
			Indemnité de résidence 2,325 »				
			Indemnités familiale et de naissance 720 »			} 110,545 »	
TOTAL . . . fr.							
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
52,890 »	52,890 »	»	»	
52,890 »	52,890 »	»	»	
110,545 »	118,587 »	»	8,042 »	Art. 16. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
110,545 »	118,587 »	»	8,042 »	
DIMINUTION. . . fr.		8,042 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VII.					
ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.					
Traitements et indemnités des professeurs et chargés de cours, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité :					
			Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
	a.	Directeur	1	21,000 à 30,000	30,000 »
		Professeurs	4	6,000 à 10,000	32,000 »
		Préparateur	1	4,500 à 9,000	7,500 »
		Garçons de laboratoire.	2	3,400 à 7,500	7,000 »
17		Dactylographe	1	6,000	6,000 »
		Concierge	1	5,400	5,400 »
		Nettoyeuse	1	2,000	2,000 »
		TOTAL	11		89,900 »
	b.	Indemnités de représentation et autres. Frais d'examen. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles. Études et travaux à confier à des spécialistes étrangers à l'École de médecine tropicale. fr.		48,000 »	22,630 »
		Indemnité de résidence		3,070 »	
		Indemnités familiale et de naissance		1,560 »	
		TOTAL fr.			112,530 »
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
112,530 »	114,791 »	»	2,261 »	ART. 17. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels, compte tenu du relèvement provisoire de l'indemnité familiale entraînant une dépense de 480 francs.
112,530 »	114,791 »	»	2,261 »	
DIMINUTION. . . fr.		2,261 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE VIII.						
JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités du personnel en disponibilité. Salaires d'ouvriers :						
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.				
18	a.	Directeur	1	20,500 à 23,500	23,500	
		Attaché.	1	4,000 à 9,200	8,000	
		Chef-jardinier.	1	4,000 à 8,700	7,000	
		Jardinier-comptable	1	3,400 à 5,200	5,200	
		Jardinier-chauffeur	1	3,700 à 5,500	5,500	
		Jardinier-aide-chauffeur	1	3,600 à 5,400	4,400	
			Jardiniers	2	3,400 à 5,200	8,800
		TOTAL	8		62,400	
	b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités diverses. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles fr. 10,300 »				
		Indemnité de résidence		5,460 »	19,000	
		Indemnité familiale et de naissance.		3,240 »		
		TOTAL fr.			81,400	
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.						
CHAPITRE VIII DE 1926 (pour mémoire).						
PENSIONS CIVIQUES ET COLONIALES.						
(1)	»	Pensions civiques et coloniales (art. 1 ^{er} de la loi du 12 mars 1923) [pour mémoire]				
TOTAL DU CHAPITRE VIII DE 1926. . . . fr						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
81,400	79,500	2,100	»	ART. 18. — Crédit mis en rapport avec les besoins réels.
81,400	79,500	2,100	»	
AUGMENTATION. . fr.		2,100		
»	4,000,000	»	4,000,000	(¹) ART. 18 de 1926. — Crédit transféré au Budget colonial.
»	4,000,000	»	4,000,000	
DIMINUTION. . fr.		4,000,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS		
Partie mobile des traitements et salaires (y compris l'augmentation provisoire) :		
19	»	a) Dépenses à charge de la Belgique. 1,006,200
		b) Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial. 1,244,730
20	»	Arriérés résultant de la péréquation des pensions. (Loi du 29 juillet 1926, art. 52.) (Dépenses à charge de la Belgique)
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

demandés POUR L'EXERCICE 1927.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1926	DIFFÉRENCES.		Observations.																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
2,250,950	988,137	1,262,813	»	<p>ART. 19. — Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number oscillerait entre 721 et 750 pendant toute l'année 1927, ce qui implique l'octroi de quinze tranches à la partie mobile des traitements et de huit tranches de l'augmentation provisoire.</p> <p>Ce crédit se décompose comme suit :</p> <p>a) <i>Dépenses à charge de la Belgique</i> :</p> <table> <tr> <td>1. Administrateur Général des Colonies fr.</td> <td>15,000</td> </tr> <tr> <td>2. Personnel de l'Administration centrale</td> <td>891,500</td> </tr> <tr> <td>3. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle</td> <td>3,700</td> </tr> <tr> <td>4. Augmentation provisoire de la partie mobile</td> <td>96,000</td> </tr> <tr> <td>Fr.</td> <td>1,006,200</td> </tr> </table> <p>b) <i>Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial</i> :</p> <table> <tr> <td>1. Services d'exécution du Budget colonial en Belgique fr.</td> <td>773,250</td> </tr> <tr> <td>2. Service du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi</td> <td>30,000</td> </tr> <tr> <td>3. Musée du Congo Belge à Tervueren</td> <td>213,000</td> </tr> <tr> <td>4. Laboratoire de recherches à Tervueren</td> <td>27,500</td> </tr> <tr> <td>5. Ecole coloniale</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>6. Ecole de médecine tropicale</td> <td>39,000</td> </tr> <tr> <td>7. Jardin colonial de Laeken</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>8. Augmentation provisoire de la partie mobile</td> <td>112,000</td> </tr> <tr> <td>Fr.</td> <td>1,244,750</td> </tr> </table> <p>Total général fr. <u>2,950,250</u></p>	1. Administrateur Général des Colonies fr.	15,000	2. Personnel de l'Administration centrale	891,500	3. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle	3,700	4. Augmentation provisoire de la partie mobile	96,000	Fr.	1,006,200	1. Services d'exécution du Budget colonial en Belgique fr.	773,250	2. Service du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi	30,000	3. Musée du Congo Belge à Tervueren	213,000	4. Laboratoire de recherches à Tervueren	27,500	5. Ecole coloniale	12,000	6. Ecole de médecine tropicale	39,000	7. Jardin colonial de Laeken	36,000	8. Augmentation provisoire de la partie mobile	112,000	Fr.	1,244,750
1. Administrateur Général des Colonies fr.	15,000																															
2. Personnel de l'Administration centrale	891,500																															
3. Quote-part dans la partie mobile des traitements du personnel du Comité supérieur de contrôle	3,700																															
4. Augmentation provisoire de la partie mobile	96,000																															
Fr.	1,006,200																															
1. Services d'exécution du Budget colonial en Belgique fr.	773,250																															
2. Service du Vice-Gouvernement général du Ruanda-Urundi	30,000																															
3. Musée du Congo Belge à Tervueren	213,000																															
4. Laboratoire de recherches à Tervueren	27,500																															
5. Ecole coloniale	12,000																															
6. Ecole de médecine tropicale	39,000																															
7. Jardin colonial de Laeken	36,000																															
8. Augmentation provisoire de la partie mobile	112,000																															
Fr.	1,244,750																															
120,000	»	120,000	»																													
2,370,950	988,137	1,382,813	»																													
AUGMENTATION. . fr.		1,382,813																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1927.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
<i>A. — Dépenses à charge de la Belgique.</i>	
I.	Administration centrale fr.
<i>B. — Dépenses remboursées à la Belgique par le Trésor colonial.</i>	
II.	Services d'exécution du Budget colonial en Belgique
III.	Service du Vice-Gouvernement général des territoires du Ruanda-Urundi.
IV.	Musée du Congo belge à Tervueren
V.	Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren.
VI.	École coloniale.
VII.	École de Médecine tropicale
VIII.	Jardin colonial de Lacken
(4).	Pensions civiles et coloniales (<i>pour mémoire</i>).
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers.
TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines). fr.	

